

# Règlement du concours photo « la Réserve Naturelle a des antennes ! »

## I- ORGANISATION

Le concours photo « la Réserve Naturelle a des antennes ! » est organisé par les gestionnaires de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Belval-en-Argonne (Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et la Ligue de Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne) dans le cadre de la journée d'animation « le Printemps de la Réserve Naturelle » du samedi 14 juin 2025. Il a pour objectif de valoriser la biodiversité de la Réserve Naturelle en mettant un accent sur les insectes notamment.

Les photos seront exposées le 14 juin et le vote sera ouvert au public. La remise des prix aura lieu en fin de journée.

## II- PARTICIPANTS

La compétition est ouverte à tout photographe amateur.

Les membres du jury et les organisateurs du Concours ne sont pas autorisés à participer.

En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- Être l'auteur de l'œuvre présentée et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.
- Céder les droits de diffusion des photos.
- Certifier que les conditions de prise de vue respectent les espèces vivantes et les milieux naturels.
- Respecter toutes les réglementations en vigueur dans le pays et le lieu de prise de vue (Réserve Naturelle Régionale des étangs de Belval-en-Argonne).

## III- CATEGORIE

Deux catégories :

- Participant majeur (plus de 18 ans)
- Participant mineur (moins de 18 ans)

## IV- PARTICIPATION // DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies soumises au concours devront être envoyées par mail ([rnretangsbelval@cen-champagne-ardenne.org](mailto:rnretangsbelval@cen-champagne-ardenne.org)) ou par courrier : 2 place Louis Patizel - 51330 Les Charmontois avant le 26 mai 2025.

L'auteur de la photographie enverra avec la photo :

- Nom, prénom, numéro de téléphone, date de la photo
- La confirmation d'avoir pris connaissance du règlement

L'auteur peut joindre un texte expliquant le contexte et le lieu de la prise photo.

## V- SPÉCIFICATION DES PHOTOS

Format des photos : JPEG ou PNG.

Photos prise dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Belval-en-Argonne :



Sans affichage de données personnelles (visage, mains, plaques d'immatriculation, etc.)

## VI- LE JURY DU CONCOURS

Un jury composé des gestionnaires salariés (Pauline Drain pour le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et Rémi Hanotel pour la Ligue de Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne) et des conservateurs bénévoles (Alain Fourmann, Rik Desmet, Patrick Orry, Alain Bertrand) sélectionnera 20 photos qui seront exposées le 14 juin et proposées au vote du public de 14h à 18h. Chaque personne présente pourra voter pour une photo dans chaque catégorie.

## VII- DROITS D'EXPLOITATION

Les gestionnaires de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Belval-en-Argonne pourront utiliser les photographies lors d'animation ou pour illustration sur le site internet (<https://reserve-etangs-belval-en-argonne.org/>) et la documentation liée à la Réserve. Les gestionnaires s'engagent à mentionner l'auteur.

Le/la photographe ne pourra réclamer ni compensation ni paiement pour les droits d'exploitation ci-dessus définis.

## VIII- RESPONSABILITÉ

Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles.